

Annexes

GLOSSAIRE

Avertissement

Ce glossaire n'a pas pour objet de présenter de manière exhaustive les risques associés aux instruments financiers. Il a pour but de fournir au Titulaire des informations résumées et une mise en garde générale sur les risques associés aux instruments financiers. Il est fortement recommandé au Titulaire de se reporter à tout document complémentaire d'information disponible, préalablement à son investissement (prospectus complet et/ou notice d'information, prospectus d'information le cas échéant).

Chaque investisseur potentiel est invité à consulter ses propres conseillers quant aux aspects juridiques, fiscaux et connexes d'un investissement dans un instrument financier. Chaque investisseur potentiel doit pouvoir déterminer, sur la base d'un examen indépendant et avec l'intervention de tout conseiller qu'il pourra juger utile selon les circonstances, que l'acquisition d'un instrument financier :

- correspond à ses besoins et ses objectifs financiers,
- est en conformité avec toute réglementation ou restriction qui seraient applicables en matière d'investissement et
- est un investissement qui lui convient, quels que soient les risques inhérents à son acquisition et à sa détention.

Certains investisseurs potentiels sont soumis à une réglementation stricte en matière d'investissements. Ces investisseurs potentiels devront consulter leur conseil juridique afin de déterminer si la loi les autorise à investir dans les instruments financiers, si l'investissement dans ces instruments est compatible avec leurs autres investissements et si d'autres restrictions à l'achat des instruments financiers leur sont applicables.

La diffusion du présent document et l'offre ou la vente d'instruments financiers peuvent faire l'objet de restrictions légales dans certains pays. Quilvest Banque Privée invite les personnes qui viendraient à se trouver en possession de ce document à se renseigner sur lesdites restrictions et à les respecter.

Le présent document ne constitue ni une invitation ni une offre faite par le groupe Quilvest de souscrire ou d'acquérir des instruments financiers.

DÉFINITIONS DES RISQUES DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque d'insolvabilité ou risque de crédit : le risque d'insolvabilité du débiteur est la probabilité de ne plus être en mesure de faire face à ses engagements. La qualité de l'émetteur d'une valeur mobilière est très importante car il est responsable du remboursement du capital initial. Bien évaluer ce risque est primordial. Plus la situation financière et économique de l'émetteur est faible, plus le risque de ne pas être remboursé (ou de ne l'être qu'en partie seulement) est grand.

Risque de liquidité : le risque de liquidité est le risque de ne pas pouvoir à acheter ou vendre un actif rapidement. La liquidité d'un marché est fonction notamment de son organisation (bourse ou marché de gré à gré) mais également de l'instrument considéré sachant que la liquidité d'un instrument financier peut évoluer dans le temps.

Risque de change : il existe dès lors que l'instrument financier est valorisé dans une autre devise que l'euro. Il traduit le fait qu'une baisse ou une hausse des cours de change peut entraîner selon les cas une perte ou une hausse du cours d'instruments financiers libellés en devises étrangères.

Risque de taux : le risque de taux d'intérêt est lié à une évolution défavorable des taux d'intérêt. Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent donc exposer le détenteur d'instruments financiers au risque de moins-value en capital.

Risque de volatilité du cours : le risque de volatilité est le risque lié aux mouvements de prix spécifiques à une valeur.

Risque d'absence de revenu : le risque d'absence de revenu est la probabilité que l'investisseur ne puisse pas retirer de revenu de son placement.

Risque de perte en capital : la perte en capital se produit lors de la vente du titre à un prix inférieur à celui payé à l'achat.

Actions

Description

Titre de propriété représentatif d'une partie du capital de l'entreprise qui les émet, coté ou non en bourse. L'action peut distribuer un dividende et donne un droit de vote à son propriétaire.

Risques liés aux actions

- Risque d'insolvabilité
- Risque de liquidité
- Risque de change
- Risque de taux
- Risque de volatilité du cours
- Risque d'absence de dividende
- Risque de capital
- Risque de marché : incertitude sur l'évolution des taux, l'inflation, la conjoncture, les situations politiques, ...

Bons de souscription

Description

Bon de souscription d'actions

Un bon de souscription d'actions s'apparente à une option d'achat puisqu'il donne au détenteur le droit, mais non l'obligation, de souscrire à des actions dans la société émettrice.

Bon de souscription d'obligations

Ce bon autorise son détenteur à acheter une nouvelle obligation émise par le même emprunteur, à un prix prédéterminé, et avec un coupon qui sera égal ou inférieur à celui qui figure sur l'émission obligataire initiale.

Risques liés aux bons de souscription

- Risque de capital
- Risque d'insolvabilité
- Risque de volatilité
- Risque de change
- Risque de taux
- Risque de liquidité

Compte à terme

Description

Le compte à terme est un instrument de placement à court terme, en euro ou en devises étrangères, dont la durée et le taux d'intérêt sont connus à l'avance. Les fonds investis sont bloqués pendant toute la durée convenue. Le taux d'intérêt est déterminé au moment où le placement est effectué et reste fixe pendant toute la durée convenue du placement.

Risques liés au compte à terme

- Risque de liquidité
- Risque de change
- Risque de taux : le taux d'intérêt est déterminé au moment où le placement est effectué et reste fixe pendant toute la durée du placement telle que convenue.

EMTN (Euro Median Term Notes) / Produits structurés

Description

Les EMTN sont des titres représentant un droit de créance, négociables et fongibles entre eux quand ils font partie d'une même émission. Ces titres sont émis en continu dans le cadre d'un programme d'émission définissant globalement les caractéristiques de l'émission : plafond, fourchette de maturité, etc. Le montant, la durée, le mode de remboursement et les devises sont laissées au libre choix de l'émetteur. Les EMTN font partie des produits structurés. Un produit structuré intègre plusieurs actifs financiers et leurs instruments dérivés. Cette construction vise à reproduire un profil particulier de risque/rendement.

Les risques

Chaque produit structuré comporte son profil de risque, puisque les risques propres à chaque instrument sont réduits, éliminés ou amplifiés. Avant d'acquiescer un tel produit, il est donc très important que l'investisseur se renseigne exactement sur ses risques, notamment en se référant à sa description.

- Risque d'insolvabilité
- Risque de liquidité
- Risque de change
- Risque de crédit
- Risque de taux
- Risque de capital

Instruments financiers dérivés

Ce sont des instruments financiers spéculatifs qui s'appuient sur des valeurs mobilières dites sous-jacentes. On trouve dans cette catégorie les contrats à terme, les options, ...

Futures (ou contrats à terme)

Description

Il s'agit d'un produit financier qui permet à un acheteur et à un vendeur de s'engager l'un à acheter, l'autre à vendre, à une échéance fixée, un instrument financier à un prix décidé le jour de l'engagement. Pour toute transaction (achat ou vente), un dépôt initial de marge, représentant un pourcentage de la valeur

des contrats achetés ou vendus doit être versé sur un compte de marge, ouvert pour la circonstance.

Risques liés aux futures

- Risque de la contrepartie : risque que la contrepartie ne tiennent pas ses engagements.
- Risque de change
- Risque de volatilité du cours
- Risque de capital
- Autres risques : les pertes peuvent en principe être illimitées pour des spéculateurs qui se tromperaient dans leurs prévisions.

Options

Description

Droit (pour l'acheteur de l'option) d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) une quantité d'un produit (l'actif sous-jacent) à un prix et à une échéance fixés d'avance, pendant une période limitée dans le temps.

Risques liés aux options

- Risque d'insolvabilité
- Risque de liquidité
- Risque de change
- Risque de taux
- Risque de volatilité du cours
- Risque de capital
- Autres risques : en cas d'évolution défavorable de l'actif sous-jacent, l'option peut perdre toute sa valeur.

Warrants (ou bons d'option)

Description

Il s'agit d'un instrument spéculatif émis par des établissements de crédit qui permet d'acheter (call warrant) ou de vendre (put warrant) une valeur (action, obligation, indice) à un prix et à une échéance donnés.

Risques liés aux warrants

Les warrants sont des instruments financiers à hauts risques. Les investisseurs sont en conséquence informés que leurs warrants peuvent perdre toute leur valeur et doivent donc envisager la perte totale de leur investissement.

- Risque d'insolvabilité
- Risque de liquidité
- Risque de change
- Risque de taux
- Risque de volatilité du cours
- Risque d'absence de revenu
- Risque de capital
- Autres risques : au moment d'exercer le warrant, les conditions peuvent être moins favorables qu'au moment de l'émission. Le warrant peut dans ce cas perdre toute sa valeur.

Certificats indexés

Description

Il s'agit d'instruments financiers, émis pour une durée fixe, qui permettent d'investir sur un indice, une action, un panier d'actions ou tout autre sous-jacent, et dont les modalités de remboursement sont définies par l'émetteur lors de l'émission. A leur échéance, les certificats indexés sont remboursés en fonction du niveau du sous-jacent.

Risques liés aux certificats indexés

- Risque de capital
- Risque de volatilité du cours
- Risque de liquidité
- Risque de change
- Risque de taux.

Marchés

Un marché se définit comme le lieu où se rencontrent acheteurs

et vendeurs, soit dans un cadre réglementé comportant en particulier, un organe de compensation des transactions, soit en dehors d'un tel cadre (marché de gré à gré). Seuls certains marchés financiers sont décrits ci-après.

Les marchés actions de la bourse de Paris

L'investisseur a le choix depuis la réforme de la cote intervenue en février 2005 entre :

- (i) l'Eurolist d'Euronext : Trois compartiments existent :
- le compartiment A regroupant les capitalisations supérieures à 1 milliard d'euros,
 - le compartiment B regroupant les capitalisations comprises entre 150 millions et 1 milliard d'euros (inclus),
 - le compartiment C regroupant les capitalisations inférieures à 150 millions d'euros.

Les sociétés regroupées dans l'Eurolist disposent d'un corps de règles uniques tenant compte du cadre européen qui s'applique à toutes les nouvelles introductions et qui fixe les obligations d'informations financières. Sur ce marché réglementé, l'exécution des ordres d'achat et de vente est réalisée au jour le jour, ainsi que le règlement ou la livraison des instruments financiers.

- (ii) l'Alternext : il s'agit d'un marché non réglementé ayant vocation à offrir aux sociétés souhaitant lever des capitaux sur la zone Euro des conditions simplifiées d'accès au marché, sous réserve de leur engagement en matière de transparence financière. Bien que non réglementé, Alternext bénéficie d'un encadrement de la part de Euronext.

- (iii) le Marché Libre OTC (« Ouvert à Toutes Cessions »). Il s'agit d'un marché au comptant non réglementé, ouvert aux instruments financiers non admis aux négociations sur un marché réglementé. Il est organisé par Euronext Paris SA. Ce marché, très étroit, comporte des risques élevés, les sociétés émettrices n'étant pas soumises à des obligations de diffusion d'informations équivalentes à celles des marchés réglementés. Il s'adresse par conséquent à des opérateurs avertis.

Les marchés financiers étrangers

Ces nombreux marchés ont des règles d'organisation spécifiques. La Banque recommande donc une grande vigilance sur les interventions sur ces marchés financiers, tant en raison de leurs règles, qu'en raison d'un accès moindre aux informations les concernant.

Les marchés dérivés

Particulièrement spéculatifs, les marchés dérivés comportent des risques très importants et s'adressent à des investisseurs particulièrement avertis.

S'agissant des marchés dérivés, on peut citer le Marché d'Options Négociables de Paris (MONEP). Ce marché réglementé géré par Euronext Paris SA, concerne certains indices boursiers et quelques valeurs supports du Service de Règlement Différé. S'y négocient principalement des opérations à terme conditionnelles sous forme de promesses unilatérales d'achat ou de vente, à un cours fixé à l'avance, portant sur des quantités déterminées de valeurs mobilières ou d'indices moyennant le paiement, en contrepartie, d'un prix d'option (premium) par l'acheteur du contrat lors de la conclusion de ce dernier.

Obligations

Titre de créance émis par une entreprise, par une collectivité publique ou par l'Etat, remboursable à une date et pour un montant fixés à l'avance et qui distribue en général un intérêt.

Bons de caisse

Description

Le bon de caisse est une obligation émise par un établissement de crédit. C'est, traditionnellement, un titre au porteur représentant une reconnaissance de dette par laquelle un établissement de crédit (l'emprunteur) déclare avoir reçu une somme déterminée du prêteur (l'investisseur qui achète le bon de caisse) et s'engage à la lui restituer à un terme convenu, tout en payant un intérêt lui aussi convenu à l'avance.

Risques liés aux bons de caisse

- Risque de crédit : risque qu'un émetteur d'obligations manque à ses engagements, c'est-à-dire qu'il soit incapable de tenir sa promesse de verser le paiement des intérêts en temps voulu, ou de rembourser le principal à échéance.
- Risque de liquidité.

Emprunts d'Etat

Description

L'emprunt d'Etat est un titre à coupon annuel d'un montant fixe, émis en euro par l'Etat.

Risques liés aux bons d'état

- Risque de taux entraînant une baisse du cours du titre.

Obligations Corporate

Description

Une obligation émise par une entreprise ou « corporate bond » est un titre de créance représentatif d'une participation dans un emprunt à long terme émis par une entreprise du secteur privé. Elle donne droit à un intérêt calculé sur la valeur nominale, payable à des échéances déterminées. Le taux d'intérêt et l'échéance du coupon sont fixés au moment de l'émission.

Les obligations sont remboursables, soit à des dates déterminées, soit par achat en bourse par l'entreprise émettrice ou par voie de tirage au sort (si cette possibilité a été prévue initialement). L'investisseur peut acheter des obligations d'entreprises tant sur le marché primaire (c'est-à-dire à l'émission) que sur le marché secondaire.

Risques liés aux corporate bonds

- Risque d'insolvabilité
- Risque de liquidité
- Risque de change
- Risque de taux entraînant une baisse du cours du titre.

Obligations convertibles

Description

Il s'agit d'une obligation classique émise par une société et qui peut, à tout moment, être convertie en action selon des conditions définies dans le contrat d'émission.

Risques liés aux obligations convertibles

- Risque d'insolvabilité
- Risque de capital
- Risque de liquidité
- Risque de change
- Risque de taux entraînant une baisse du cours du titre
- Risque de volatilité entraînant une baisse du cours du titre
- Risque d'absence de revenu : l'intérêt est versé jusqu'au moment de la conversion.

Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)

Caractéristiques générales

Description

L'« organisme de placement collectif en valeurs mobilières » (OPCVM) est un terme général qui désigne une entité, avec (SICAV) ou sans personnalité juridique (FCP), qui recueille des capitaux auprès du public et les investit collectivement dans un

ensemble de valeurs mobilières selon le principe de la diversification des risques.

La gestion des actifs est confiée à des spécialistes qui investissent les montants collectés dans diverses valeurs mobilières (actions, obligations, instruments du marché monétaire, certificats immobiliers, devises, instruments à terme, etc), en respectant la politique d'investissement du fonds décrite dans le prospectus.

Fonds communs de placement : FCP

OPCVM émettant des parts et n'ayant pas de personnalité juridique. L'investisseur en achetant des parts devient membre d'une copropriété de valeurs mobilières mais ne dispose d'aucun droit de vote. Il n'en est pas actionnaire. Un FCP est représenté et géré, sur les plans administratif, financier et comptable par une société de gestion unique qui peut elle-même déléguer ces tâches. Un FCP peut être agréé ou allégé.

SICAV

OPCVM ayant la personnalité juridique (société anonyme) et qui émet des actions. Une SICAV peut être agréée ou allégée. Tout investisseur devient actionnaire et peut s'exprimer au sein des Assemblées Générales. Une SICAV peut assurer elle-même sa gestion ou bien confier cette fonction à une société de gestion de portefeuille française qui peut déléguer la gestion financière ou administrative à une société de gestion spécialisée, française ou étrangère, dans le cadre d'une délégation de gestion.

Risques liés aux OPCVM

Les risques dépendent de leurs politiques d'investissement. Ils sont détaillés ci-après.

Il existe aujourd'hui une multitude d'OPCVM, des plus prudents aux plus risqués, des plus spécialisés aux plus diversifiés, des plus simples aux plus sophistiqués. Les OPCVM peuvent être regroupés au sein de grandes familles en fonction du type de valeurs détenues en portefeuille.

OPCVM monétaires

Description

Ils investissent de façon prépondérante en liquidités et en valeurs à court terme (moins d'un an), telles que les dépôts à terme, les billets de trésorerie, les obligations ayant une échéance proche, le papier commercial et les certificats de dépôt;

Risques liés aux OPCVM monétaires

- Risque d'insolvabilité
- Risque de change
- Risque de taux.

OPCVM obligataires

Description

Ils investissent principalement en obligations dont l'échéance est comprise entre un an et trois ans (OPCVM obligataires moyen terme) ou en obligations dont l'échéance est supérieure à trois ans (OPCVM obligataires long terme). La politique d'investissement est décrite dans le prospectus.

Risques liés aux OPCVM obligataires

- Risque d'insolvabilité
- Risque de capital
- Risque de liquidité
- Risque de change
- Risque de taux
- Risque de volatilité du cours
- Risque d'absence de revenu.

OPCVM actions

Description

Ils investissent principalement en actions et instruments apparen-

tés. Il existe des OPCVM actions « généralistes », c'est-à-dire diversifiés en termes de zones géographiques et de secteurs, mais aussi des OPCVM actions spécialisés soit géographiquement soit sur le plan sectoriel. La politique d'investissement est décrite dans le prospectus.

Risques liés aux OPCVM d'actions

- Risque d'insolvabilité
- Risque de capital
- Risque de liquidité
- Risque de change
- Risque de taux
- Risque de volatilité du cours.

OPCVM diversifiés

Description

Les OPCVM diversifiés investissent leur portefeuille en actions, en obligations et en liquidités, parfois même en produits immobiliers. Les banques proposent souvent plusieurs portefeuilles types, en fonction de différents profils de risques. La politique d'investissement est décrite dans le prospectus.

Risques liés aux OPCVM diversifiés

- Risque d'insolvabilité
- Risque de capital
- Risque de liquidité
- Risque de change
- Risque de taux
- Risque de volatilité du cours
- Risque d'absence de revenu.

Fonds de Fonds

Description

Organisme investi principalement en actions ou parts d'autres OPCVM (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières). Ces OPCVM sont agréés dans les mêmes conditions que les autres. Certains d'entre eux doivent respecter un devoir d'information des porteurs Particuliers et déclarer si l'OPCVM a vocation à investir entre 5 et 10%, entre 5 et 50% ou plus de 50% dans d'autres OPCVM.

Risques liés aux fonds de fonds

- Risque de liquidité
- Risque de perte en capital
- Risque de change
- Risque de taux
- Risque de volatilité du cours
- Risque d'absence de revenu.

OPCVM éthiques

Description

Les OPCVM éthiques ont les mêmes caractéristiques que les autres OPCVM, si ce n'est que leurs choix d'investissement ont pour objectif de concilier le respect des préoccupations et sociales ou écologiques et la recherche de performance financière. La société de gestion effectue une sélection des entreprises composant le portefeuille selon cinq critères : la protection de l'environnement (respect des normes), la relation avec les salariés (conditions de travail, syndicat, communication, formation), le gouvernement d'entreprise (relations actionnaires-managers), les relations clients et fournisseurs, et l'insertion dans la société civile (sponsoring, investissement dans des associations, ...)

Risques liés aux OPCVM éthiques

- Risque de liquidité
- Risque de capital
- Risque de change
- Risque de taux.

Hedge funds

Description

Ces organismes de gestion collective fonctionnant sur le même principe que les OPCVM, mettent en oeuvre des stratégies de gestion alternative. Les stratégies de gestion alternative, très diverses et qui s'appliquent à tous les types de classes d'actifs (actions, obligations...) ont pour objectif :

- de proposer des performances régulières et peu corrélées aux marchés financiers La gestion alternative a pour objectif d'obtenir de la performance quelle que soit l'orientation (haussière ou baissière) des marchés financiers et les actifs utilisés (actions, obligations, matières premières...). Cette performance est dite « absolue ».
- d'optimiser le couple rendement/risque
La gestion alternative permet de réaliser des objectifs en terme de couple rendement/risque difficiles à atteindre par les stratégies traditionnelles (dites « directionnelles ») du fait de leur exposition aux marchés.

Ces fonds spéculatifs, qui recherche des rentabilités élevées, et qui utilisent très largement les produits dérivés, en particuliers les options. Ils utilisent également souvent l'effet de levier, c'est-à-dire la capacité à engager un volume de capitaux supérieur aux actifs de l'OPCVM.

Les performances de ces fonds sont très variables et leur volatilité élevée.

Risques liés aux hedge funds

- Risque de crédit : il vient du risque de contrepartie ou du risque de l'émetteur
- Risque de capital
- Risque de marché : résulte des composantes taux, actions, risque devises, risque matières premières
- Risque de liquidité

FCIMT (Fonds Commun d'Intervention sur les Marchés à Terme)

Description

Les Fonds Communs d'Intervention sur les Marchés à Terme sont spécialisés sur les marchés à terme d'instruments financiers et de matières premières, français et étrangers, contrats à terme et d'options. Tous les FCIMT sont agréés. Pour limiter les risques inhérents aux opérations à terme, la loi impose aux fonds de conserver une partie de leurs actifs (40% au moins) en liquidités et valeurs assimilées et de n'intervenir que sur les marchés figurant sur une liste arrêtée par le Ministre de l'Economie. De plus toute publicité et démarchage leur sont interdits. La souscription des parts de FCIMT est réservée à des investisseurs qualifiés.

Risques liés aux FCIMT

- Risque de capital
- Risques liés aux marchés actions
- Risque de taux
- Risque de change
- Risque de volatilité du cours

FCPR (Fonds Commun de Placement à Risques)

Description

Un Fonds Commun de Placement à Risques est un fonds dont l'actif est composé, pour 50% au moins, de valeurs mobilières non admises à la négociation sur un marché réglementé français ou étranger (entreprises non cotées) ou de parts de sociétés à responsabilité limitée. Ils peuvent être agréés ou allégés. Le reste du portefeuille est investi en actions, titres de créance ou OPCVM.

Risques liés aux FCPR

- Risque de liquidité
- Risque de capital

- Risques liés aux marchés actions
- Risque de taux
- Risque de change.

FCPI (Fonds Commun de Placement dans l'Innovation)

Description

Le Fonds Commun de Placement dans l'Innovation est une catégorie particulière de FCPR. Il a pour objectif de favoriser le renforcement des fonds propres des PME françaises dites « innovantes » selon les critères fixés par les textes. L'actif de ces fonds doit être composé de 60% au moins de valeurs mobilières ou de parts de sociétés ayant réalisé des dépenses de recherche significatives ou créé des produits innovants. Le reste du portefeuille est investi en actions, titres de créance ou OPCVM.

Risques liés aux FCPI

- Risque de capital
- Risque liés aux marchés actions
- Risque de taux
- Risque de change
- Risque de liquidité.

FIP (Fonds d'Investissement de Proximité)

Description

Conçus pour permettre aux particuliers de profiter des opportunités financières liées au développement et à la transmission des PME non cotées, les FIP (Fonds d'Investissement de Proximité) sont des Fonds Commun de Placement investis pour au moins 60% de leurs actifs dans des PME européennes non cotées.

Risques liés aux FIP

- Risque de liquidité
- Risque de capital

OPCVM à Règles d'Investissement Allégées

Les OPCVM contractuels : ces fonds bénéficient d'une absence de contraintes en matière d'investissement et de gestion (instruments financiers cotés ou non cotés, français ou étrangers, effet de levier illimité). L'AMF valide au préalable l'activité de la société de gestion. La limite de l'effet de levier est définie librement dans le prospectus et tous les instruments financiers ainsi que les dépôts bancaires sont éligibles à l'actif. Les règles d'investissement sont libres également et fixées dans le prospectus (aucune règle n'étant imposée en termes de dispersion des risques, l'OPCVM contractuel peut investir jusqu'à 100% de son actif dans un seul instrument). Le niveau de risque est donc libre. De ce fait, l'accès à ces fonds se fait sous certains seuils minima d'investissement :

- sans minimum : investisseurs qualifiés ou sociétés répondant aux critères suivants (impérativement deux des trois critères) :
 - Total du bilan > 20 000 000 euros
 - Chiffre d'affaires > 40 000 000 euros
 - Capitaux propres > 2 000 000 euros
- 30 000 euros : personnes physiques déclarant avoir exercé pendant au moins un an, dans le secteur financier, une position professionnelle leur ayant permis d'acquérir une connaissance de la stratégie mise en oeuvre par cet OPCVM ou déclarant détenir un patrimoine financier minimum de 1 000 000 d'euros
- 250 000 euros : tous investisseurs.

Les ARIA simples : ces fonds présentent un niveau de risque de moyen à élevé en raison de la dérogation à la règle de dispersion des risques s'appliquant aux OPCVM à vocation générale. Ces OPCVM peuvent ainsi investir par exemple jusqu'à 35% en actions ou en obligations d'un même émetteur, et jusqu'à 50% d'un même OPCVM. Les risques encourus sont alors plus importants que pour un OPCVM à vocation générale car moins dispersés. De ce fait, l'accès à ces fonds se fait sous certains seuils minima d'investissement :

- sans minimum :investisseurs qualifiés ou sociétés répondant aux critères suivants (impérativement deux des trois critères) :
 - Total du bilan > 20 000 000 euros
 - Chiffre d'affaires > 40 000 000 euros
 - Capitaux propres > 2 000 000 euros
- 10 000 euros :personnes physiques déclarant avoir exercé pendant au moins un an, dans le secteur financier, une position professionnelle leur ayant permis d'acquérir une connaissance de la stratégie mise en oeuvre par cet OPCVM ou déclarant détenir un patrimoine financier minimum de 1 000 000 d'euros.
- 125 000 euros : tous investisseurs.

Les ARIAEL : le niveau de risque de ce type de fonds est élevé car, en dérogation à la règle de dispersion des risques, ils ont la possibilité de mettre en oeuvre un effet de levier de 4. En raison de leurs risques multiples, ces fonds sont réservés à certains investisseurs, avec l'application des mêmes barèmes que pour les ARIA simples (cf. ci-dessus). Les OPCVM de fonds alternatifs : ces OPCVM permettent d'accéder à la gestion alternative grâce à une sélection de fonds français ou de droit étranger (soumis à des critères d'éligibilité juridique) mettant en oeuvre des stratégies alternatives. Le niveau de risque de ces fonds est moyen. L'accès à ces fonds est donc soumis à condition afin de protéger les investisseurs et des seuils d'investissement minimum sont définis:

- sans minimum : tous investisseurs lorsque l'OPCVM garantit le capital souscrit et bénéficie lui-même d'une garantie, ou fait bénéficier ses porteurs d'une garantie.
- sans minimum :investisseurs qualifiés ou sociétés répondant aux critères suivants (impérativement deux des trois critères) :
 - Total du bilan > 20 000 000 euros
 - Chiffre d'affaires > 40 000 000 euros
 - Capitaux propres > 2 000 000 euros
- 10 000 euros : tous investisseurs lorsque l'OPCVM ne garantit pas le capital souscrit.

Risques liés aux OPCVM à règles d'investissement allégées

- Risque de capital
- Risque de volatilité des cours
- Risque lié aux marchés actions
- Risque de taux
- Risque de change
- Risque de contrepartie

Fonds à formule

Un fonds à formule est un fonds répondant aux deux conditions suivantes :

- son objectif de gestion vise à atteindre une performance prédéterminée ou à distribuer des revenus prédéterminés à un horizon de placement connu. Cette performance ou ce revenu se calculent mécaniquement à partir d'un indicateur de marché ou de l'évolution d'instruments financiers
- la réalisation de la performance promise est garantie. La garantie ne peut être fournie que par un établissement de crédit dont le siège est établi dans un Etat membre de l'Organisation de coopération et de développement économique. La garantie peut être accordée à l'OPCVM ou à ses porteurs ou actionnaires. Le capital n'est pas toujours garanti pour sa totalité. Les frais sont plus importants que sur les autres OPCVM car le souscripteur paie des droits d'entrée et la garantie apportée, même partielle peut impliquer des frais de gestion plus importants.

Risques liés aux fonds à formule

- Risque de perte en capital si le porteur souhaite revendre ses parts avant l'échéance.

TCN (Titres de Créances Négociables)

Description

Les titres de créances négociables sont des titres au porteur,

négociables sur un marché réglementé ou de gré à gré, qui représentent chacun un droit de créance pour une durée déterminée. A la différence des obligations, la créance représentée par ces titres est une créance à court ou moyen terme.

Billets de trésorerie

Un billet de trésorerie est une créance non garantie et de courte durée sous forme de billet à ordre qu'émet une société. Il s'apparente à une obligation pour son émetteur.

Bons du Trésor

Instruments de dette à court terme émis par l'Etat. Ils sont rattachés aux TCN bien que le régime propre de ces titres n'ait pas été intégré précisément au régime des TCN.

Les échéances standard sont de 3 mois, 6 mois et, dans certains cas, 1 an.

En général, le Bon du Trésor offre une liquidité élevée, et ce pour plusieurs raisons :

- la fiabilité de la signature/ l'absence de risque de non-paiement par l'émetteur, dans ce cas, par l'Etat;
- l'homogénéité des instruments;
- le volume élevé (et régulier) de la dette.

On distingue les bons à taux fixe et intérêt précompté (BTF), d'une durée inférieure ou égale à un an, et les bons à taux fixe et intérêt annuel (BTAN) d'une durée de deux ou cinq ans.

Certificats de Dépôt (CD)

Dépôts bancaires à terme matérialisés sous forme de titres négociables, la qualité de leurs signatures est variable. C'est pourquoi on trouve sur ce marché, différents niveaux de liquidité et de rendement. La solvabilité des banques émettrices est notée par des agences indépendantes (Moody's, Standards & Poors).

BMTN (Bons à Moyen Terme Négociables)

Les BMTN sont des titres représentant un droit de créance négociable. Leur durée est au minimum d'un an et un jour, sans limitation de durée maximale. La contre valeur minimale est de 150 000 euros. Ils peuvent être émis à un prix différent du pair et comporter une prime de remboursement. Si l'émission ne garantit pas le remboursement de la totalité du capital, un avertissement doit figurer dans le dossier de présentation financière. La fraction du capital garantie par l'émetteur doit être explicitement mentionnée lors de l'émission.

Les BMTN peuvent être émis en euro ou toute autre devise étrangère sauf en cas de suspension temporaire de la Banque de France.

Risques liés aux TCN

- Risque de crédit
- Risque de taux:une hausse des taux d'intérêt entraîne une baisse du cours du TCN.
- Risque de liquidité
- Risque de change.

Trackers (ou EFT pour Exchange Traded Funds ou fonds indiciels cotés.)

Description

Ce type d'OPCVM a pour objet de répliquer la performance d'un indice boursier qui peut être un indice actions, un indice obligataire ou encore un indice de matières premières.

Risques liés aux trackers

- Risque de capital : il s'élève au maximum au prix d'acquisition payé par l'investisseur.
- Risque de variation de l'indice sous-jacent
- Risque de change
- Risque de taux
- Risques liés aux marchés actions.